REGLEMENT INTERIEUR VIREVOLTE

Préambule

 Le Règlement Intérieur a pour objet de préciser les statuts et le fonctionnement de l’association USA VIREVOLTE dont le siège social est fixé à la Mairie d’Aurières - 63210.

Le présent Règlement Intérieur est remis à l’ensemble des membres ainsi qu’à chaque nouvel adhérent.

 TITRE I - DEFINITION DES MEMBRES

 L’USA VIREVOLTE se compose de :

                         ▫ Membres fondateurs

                        ▫ Membres bienfaiteurs

                        ▫ Membres actifs

Sont membres Fondateurs ceux qui ont participé à la constitution de la section Expression Corporelle en 1993.

 Sont membres Bienfaiteurs ceux qui, par leurs apports de connaissances ou d’activités, comblent l’association de toutes sortes de bienfaits « matériels ou moraux ».

 Sont membres Actifs dit « Adhérents » ceux qui s’acquittent d’une cotisation annuelle. Le versement de la cotisation annuelle doit être établi par chèque à l’ordre de « USA VIREVOLTE ».

TITRE II – FONCTIONNEMENT

**1.     Objectifs**

 L’USA VIREVOLTE est une association de type loi 1901, à but non lucratif. Elle a été créée pour permettre :

 ► Aux enfants :

De découvrir leur corps et de leur procurer un effort musculaire,

 De développer leur imagination par l’Expression Corporelle.

 ► Aux Adultes :

D’entretenir leur forme physique,

De se consacrer un moment personnel de détente dans une bonne ambiance.

Toute personne désirant assister aux cours doit s’inscrire auprès du bureau. Un certificat médical d'aptitude physique doit impérativement être  fourni. Pour les enfants, il est impératif de nous signer une décharge en cas d’accident, nécessitant une hospitalisation au cas où la responsable du groupe n’arriverait pas à joindre la famille.

les parents sont tenus de prévenir la monitrice de l’absence de leur enfant.

 Les cours sont maintenus avec un minimum de 5 enfants ; les parents doivent s’assurer que le cours est assuré en les accompagnant auprès de la monitrice.

**2.     Equipement**

● Groupes « boutons de rose » et  « pâquerettes »  :

-          Ballerines blanches semelle cuir (sans lacet)

-          Collant (sans pied en lycra) et justaucorps rose

 ● Autres groupes :

 -          Ballerines noires semelle cuir (sans lacet)

-          Collant et justaucorps noirs

-          Guêtres

 ● Groupe « Adultes » Gym :

-          Tenue adaptée pour la pratique du sport et baskets sont requises.

-          Tapis, altères, bâtons, élastiques et steps sont fournis par l’USA VIREVOLTE.

**3.     Assurance**

 L’USA VIREVOLTE a sa propre assurance (responsabilité civile vie associative, protection juridique et accident corporel). Elle ne s’applique que dans l’enceinte des salles de cours, pour les répétitions générales et les spectacles. Néanmoins, il serait souhaitable d’avoir votre propre responsabilité civile.

**4.     Tarifs**

 Pour adhérer, il faut payer sa cotisation annuelle soit :

-          par une cotisation annuelle (11 € pour la saison),

-          par un forfait à l’année (comprenant la cotisation annuelle).

 Le règlement doit être adressé à la Trésorière. Des facilités de paiement peuvent être accordées sur simple demande.

L’USA VIREVOLTE a passé une convention Tickets Loisirs avec la Caisse d’Allocations Familiales du Puy-De-Dôme et la M.S.A.

 Les tarifs liés aux activités sont recalculés éventuellement en début de saison en fonction du nombre de séances proposées.

Toute cotisation versée est définitivement acquise. Il ne saurait être exigé un remboursement en cours d’année en cas de démission, d’exclusion ou de décès d’un membre.

**5.     Spectacles**

 L’activité Expression corporelle enfants clôture son année par un spectacle avec 2 représentations.

 Lors de l’adhésion, les adhérents s’engagent à participer à la répétition générale et aux 2 représentations.

 S’il y a non-respect de ces conditions, l’enfant ne pourra participer aux représentations.

**6.     Inscriptions**

Elles seront prises lors des permanences prévues pour les inscriptions.